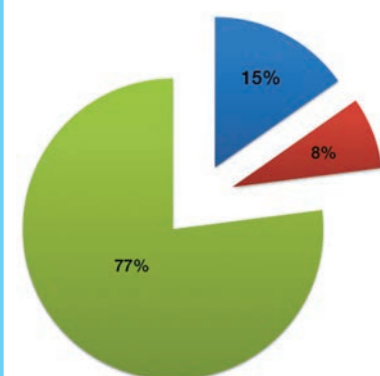


## La taxe d'apprentissage au service de l'excellence

L'IRIAF doit faire face à un défi : maintenir son niveau d'excellence avec des moyens financiers en diminution. Ainsi, la Taxe d'Apprentissage (TA) reste plus que jamais une source de financement indispensable pour notre Institut.

### La TA, un acte militant

Verser une partie de sa contribution obligatoire à l'IRIAF n'est plus uniquement un signe de reconnaissance du partenariat entreprises/IRIAF, mais devient un acte militant pour défendre les formations universitaires à Niort.



### Utilisation en 2011 de la Taxe d'Apprentissage

- mobilier, informatique, licences
- matériel pédagogique, missions, sub. Étudiants
- paiement des intervenants extérieurs

source : service financiers IRIAF

### La TA, participer au financement de l'IRIAF

La situation de l'IRIAF fait que la TA ne finance plus uniquement nos différents projets d'investissement. Elle assure, pour 77% de la collecte 2011, le paiement des heures d'enseignements de nos intervenants professionnels. Si en 2009, la TA permettait de financer 36% de la charge globale de ces interven-

tions, on constate pour l'année 2011, que ce pourcentage atteint 45%. Cette évolution non désirée reflète cependant un contexte budgétaire difficile. Par conséquent, malheureusement, nous sommes dans l'obligation de revoir la politique d'investissement matériel et immatériel.

### La TA, flécher sa contribution

Si nous continuons à observer un meilleur fléchage et une adaptation des entreprises au nouveau mode de versement de la TA par l'intermédiaire des Organismes Collecteurs (OCTA), il sub-

siste, de temps à autre, pour certains de nos partenaires des imprécisions de fléchage.

C'est pourquoi, lors du lancement de cette nouvelle campagne de collecte, nous insistons sur le fait que le fléchage doit cibler une formation

(la dénomination du diplôme) et non l'établissement qui la dispense. L'IRIAF est habilité à percevoir de la TA pour ses trois Masters professionnels.

Contribuer au financement des heures de formation, maintenir notre équipement en logiciel et en informatique au meilleur niveau possible, reste les objectifs poursuivis pour l'année 2013.

### Les chiffres de la collecte 2011

**1 160 000**  
euros collectés  
(montant similaire à 2010)

**39**  
donateurs

**2 970**  
euros en moyenne

**14%**  
part de la TA dans le budget de l'IRIAF  
(hors poste des personnels titulaires, enseignants et non-enseignants)

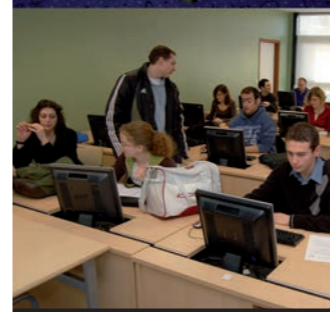
**50%**  
de la TA est versée par 4 contributeurs

### Les donateurs de la campagne 2011

AGC SIGLAVER -- AGF FINANCE CONSEIL -- AGPM -- ALTIMA ASSURANCES -- ARCAGEE -- ARIZONA CHEMICAL -- Banque Pop Centre-Atlantique -- BUSINESS & DECISION -- CASSIDIAN -- CBP Solutions -- DARVA -- DEYA SAS -- FERTEMIS SAS -- Frais de gestion -- GIE GERAP -- GROUPAMA Poitou-Charentes-Vendée -- Groupe Y -- IMA -- MAAF VIE -- MACIF COA -- MACIF MUTAVIE ASSURANCE VIE/ASSURANCE DES PERSONNELS -- MACIF Mutualité Loire Bretagne -- MACIF Réseaux et Télécommunications -- MACIF SIEGE SOCIAL -- MACIFILIA -- MAIF Direction Départementale Comptabilité -- MATMUT ASSURANCES -- MOTEURS LEROY-SOMER -- Mutuelle Assur. Education -- Mutuelle d'ass des prof. Aliment -- Mutuelle des motards -- PARNASSE MAIF -- PLACARDS DECORATION -- SANIREST -- SEOLIS -- SERENA MAIF -- SMACL -- TECHNOVA -- THOUARS DISTRIBUTION -- Union Solidariste Universitaire



Niort  
N°16 - Déc 2012



## Un Institut d'excellence pour l'excellence

L'IRIAF est une composante de l'Université de Poitiers, situé dans un cadre privilégié et stratégique, au sein du Pôle Universitaire de Niort. Plus de 10 ans de travail, d'échanges et de collaborations avec les partenaires des entreprises et des organismes publics et privés permettent de faire de l'IRIAF un Institut d'excellence dans le domaine de la formation en Risque Industriel, Environnemental, Informationnel, Assurantiel, Statistique et associé à la Protection Sociale. L'excellence qui le caractérise repose sur deux piliers majeurs.

### Un institut professionnalisant avec des professionnels pour des professionnels

La collaboration étroite qui existe entre l'IRIAF et les milieux professionnels permet aux différentes formations d'être en parfaite adéquation avec les besoins des entreprises et organismes privés et publics et de s'adapter aux évolutions des métiers auxquels elles conduisent. Ce lien privilégié, permet à l'IRIAF de former des cadres et collaborateurs performants et pertinents dans leur domaine de compétence, s'illustrant par leur grande opérationnalité.

Cela repose également sur la qualité des moyens pédagogiques et des programmes d'enseignement orientés vers l'insertion professionnelle des étudiants. Citons notamment le fait que plus de

60% des intervenants sont des professionnels et que chaque année de formation comporte au moins 3 mois de stage. L'IRIAF dispose aussi d'équipements et de moyens pédagogiques de pointe (salles d'informatique, laboratoire de langues, plateforme technologique en sécurité incendie...) tandis que de nombreuses rencontres avec les milieux professionnels sont organisées (journées thématiques, forums, salons...).

L'IRIAF s'illustre également dans les domaines de la formation continue et de l'alternance. Fort de sa formation initiale de qualité, l'IRIAF permet aux salariés en activité et aux demandeurs d'emploi de réaliser des reprises et/ou des poursuites d'études en s'appuyant sur les dispositifs de validation des acquis : Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP).

### Formation initiale Formation continue Alternance VAPP VAE

Les formations accueillent des salariés étudiants sous le dispositif du contrat de professionnalisation et des étudiants salariés en contrat d'apprentis-

sage. Autant de dispositifs très importants qui

### Un savoir faire mais également un savoir être

permettent une forte mixité des étudiants pour un parfait enrichissement de chacun et des formations.

Un cadre, un manager, un gestionnaire, un chef de service n'est rien sans une faculté d'écoute, de dialogue, d'analyse, de communication. Ainsi, si nos diplômés disposent de l'ensemble des compétences techniques leur permettant d'exceller dans leurs métiers, les formations de l'IRIAF œuvrent à transmettre aux étudiants l'ensemble des qualités requises dans ce domaine : l'apprentissage et la formation à un savoir être pour un comportement exemplaire au sein du monde professionnel.

L'ensemble de ces caractéristiques font de l'IRIAF

Diplômes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage		Métiers visés
MASTER SARADS	Statistique et Actuariat appliqués aux Risques en Assurances Dommages et Santé	Chargé d'études statistiques et actuarielles
MASTER MRSI	Management des Risques des Systèmes d'Information	Responsable de la sécurité des systèmes d'information / Manager sécurité
MASTER MRIE	Management des Risques Industriels et Environnementaux	Ingénieur sécurité / Manager qualité, sécurité, environnement / Préventeur

Directeur de publication : Thomas Rogauze  
- Comité de rédaction : Jean-Marc Bascan - Fabienne Babin - Alain Mousseau - Florent Jabouille - Maquette, Conception, Réalisation : Alain Mousseau - Photos : B. Debord (ville de Niort) - D. Beguier (CAN) - A. Mousseau (IRIAF) - Impression :  
ISSN : 1770-9202 - Dépot : déc 2004



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du conseil général des Deux-Sèvres et de la communauté d'Agglomération de Niort



## SOMMAIRE

- P1 : Un Institut d'excellence pour l'excellence**
- P2 : L'excellence par l'expérience professionnelle.**
- P3 : Un stage pour tendre vers l'excellence**
- P4 : La taxe d'apprentissage au service de l'excellence**

un Institut d'excellence, un Institut pour l'excellence dans le domaine du Risque. Cela se traduit par les statistiques qui en découlent :

- ⇒ 30% des étudiants sont en contrat d'apprentissage ou professionnel, soit une moyenne de 60 étudiants par an.
- ⇒ 60% des étudiants ont un emploi dans leur domaine de compétences à la fin de leur cursus.
- ⇒ 85% des étudiants ont un emploi 6 mois après la fin de leur cursus.
- ⇒ 90% des étudiants s'estiment extrêmement ou très satisfaits de la qualité des formations, du système pédagogique et de l'accueil.

Les formations de l'IRIAF figurent parmi les meilleures de France au Classement SMBG des Masters dans leurs spécialités respectives.

Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que les évolutions réglementaires de ces dernières années et le contexte

économique ont conduit l'ensemble des Universités Françaises et notamment celle de Poitiers dans une période difficile. Dans ce contexte, le soutien financier apporté par la taxe d'apprentissage permet de maintenir un déploiement pédagogique de qualité des formations de l'IRIAF et une stabilité financière de cet Institut. En ce sens, nous souhaitons remercier très chaleureusement l'ensemble des entreprises et organismes partenaires pour leurs dons et leur sollicitude.

**La taxe d'apprentissage permet de maintenir le niveau d'excellence**

Si verser la taxe d'apprentissage est obligatoire, le faire à l'IRIAF est au libre choix de chacun, mais d'un apport très conséquent qui resserre les liens forts entre notre Institut et votre organisme. C'est indispensable pour la formation de vos futurs collaborateurs de qualité.

**Merci aux entreprises et aux organismes partenaires pour leurs soutiens**

Nous ne pouvons ainsi que vous recommander de maintenir – voire amplifier – votre versement ou à d'initier votre participation.

Nos remerciements vont également aux établissements qui chaque année accueillent des stagiaires des Départements « Statistiques Assurances Santé » et « Gestion Des Risques » ou réalisent des contrats professionnels ou des contrats d'apprentissage. Ces partenariats et ces échanges sont essentiels et fondamentaux pour maintenir l'excellence de notre Institut. Nous savons pouvoir compter sur vous dans l'avenir.

**Dominique Thys**  
Président du Conseil d'Administration de l'IRIAF

**Thomas Rogeau**  
Directeur de l'IRIAF



Après une forte évolution depuis 2006 le nombre d'alternants se stabilise. Aujourd'hui 1/3 des étudiants de l'IRIAF sont sous régime d'alternance.

d'alternance : contrat de professionnalisation (CP) et contrat d'appren-

ce à l'aide des dispositifs de reprise d'études, de VAPP (validation d'acquis professionnels et personnels) et de VAE (validation d'acquis de l'expérience).

tissage. Par ailleurs, les formations accueillent de plus en plus des salariés cherchant une certification, une qualification ou une re-qualification et

**Un stage pour tendre vers l'excellence**

Le stage professionnel est un élément essentiel de nos formations. Il doit permettre, à l'étudiant, de faire la preuve de sa capacité à maîtriser les connaissances acquises, dans un contexte d'intégration à la vie d'un organisme et d'exercice de responsabilités.

Le stage doit aboutir à la mise en œuvre ou à la production d'outils pour l'organisme concerné. Il ne peut, en aucun cas, être un stage de découverte d'un organisme. Il doit impérativement aboutir à l'identification d'une double valeur ajoutée : pour l'étudiant et pour l'organisme d'accueil.

De plus, le stage ne correspond pas uniquement à une période d'immersion dans un organisme, mais doit être appréhendé dans toutes ses dimensions : sa recherche (méthodologie), sa réalisation (opérationnalité), sa restitution écrite ou orale (communication) et sa valorisation (employabilité).

**Une mission à valider pour un stage enrichissant**

L'étudiant doit rechercher, lui-même son stage et négocier sa mission. Pour cela, l'IRIAF propose plusieurs outils : son réseau, une application web de dépôt d'offres de stages et l'annuaire des stages déjà réalisés. Cette recherche se fait en étroite liaison avec un responsable des stages de la formation. Ce moment de recherche est l'occasion privilégiée pour mettre en œuvre une méthodologie de recherche qui pourra être réinvestie, par l'étudiant, lors de sa recherche d'emploi en fin de cursus.

La validation du stage comporte trois étapes majeures : l'agrément de la mission, l'établissement de la convention et l'autorisation de partir en stage. Dans un souci de qualité de la mission, un

double excès semble devoir être évité selon les équipes pédagogiques de l'IRIAF : une mission trop facile, le niveau du diplôme exige de la part de l'étudiant initiative et responsabilité dans la mise en œuvre de ses connaissances et une mission trop ambitieuse qu'en tout état de cause l'étudiant ne pourrait mener à bien.

L'établissement d'une convention est une obligation : tous les stages des formations de l'IRIAF sont conventionnés. Sans la signature de la convention, l'étudiant n'est pas autorisé à intégrer l'organisme d'accueil.

**La professionnalisation de l'étudiant par le stage**

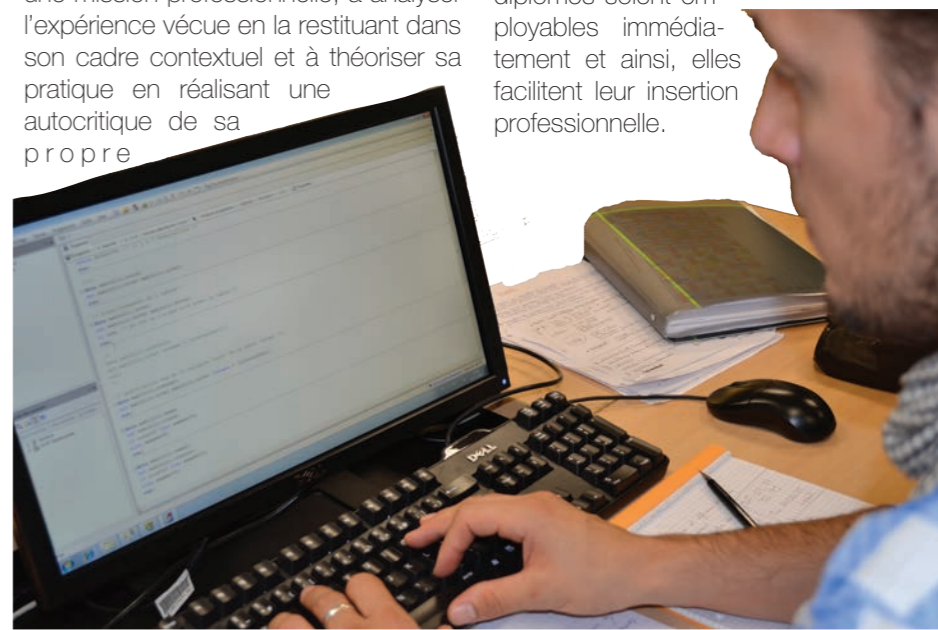
Si le stage est une expérience professionnelle essentielle, il est aussi un « exercice universitaire » dans sa dimension rapport de stage et soutenance. La rédaction du rapport est un exercice difficile. En effet, ce rapport doit démontrer la capacité de l'étudiant à remplir une mission professionnelle, à analyser l'expérience vécue en la restituant dans son cadre contextuel et à théoriser sa propre

expertise. La soutenance de stage est aussi un exercice difficile pour l'étudiant. Lors de sa soutenance, l'étudiant doit démontrer ses capacités à communiquer en public, à synthétiser une mission et ses résultats et à maîtriser son sujet.

**Des exigences au service du diplômé**

L'évaluation finale du stage prend en compte toutes ces dimensions (professionnelle, universitaire et de savoir-être de l'étudiant) et doit permettre de positionner le futur diplômé dans son projet professionnel et sur le marché du travail.

Les exigences attendues lors du « stage » constituent des objectifs élevés vers lesquels l'étudiant doit tendre. Cette exigence, commune à l'étudiant, l'équipe pédagogique et au tuteur professionnel, est la marque de fabrique de l'IRIAF et est un élément de l'excellence de l'Institut. Ces exigences sont indispensables pour que nos étudiants diplômés soient employables immédiatement et ainsi, elles facilitent leur insertion professionnelle.



**L'excellence par l'expérience professionnelle**

A l'écoute des besoins des entreprises, l'IRIAF a fait le choix de professionnaliser et de faciliter l'accès à ses formations. La formation initiale ne peut plus être le seul mode de formation.

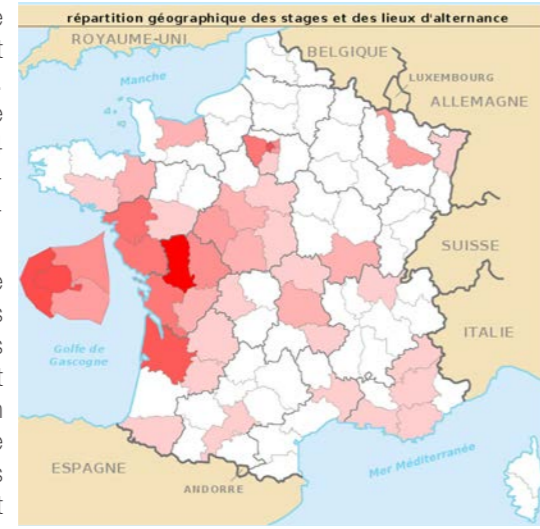
**Une expérience professionnelle intégrée dans la formation**

La professionnalisation de nos formations se traduit par la mise en situation de nos étudiants au travers d'études de cas, de projets tuteurés ou encore de stages en entreprise de quatre à six mois et ce tout au long du cursus de l'étudiant. Ainsi, un diplômé de master de l'IRIAF aura acquis entre 9 et 14 mois d'expérience professionnelle dans son domaine d'activité.

Ce stage « long » en entreprise est encore peu répandu dans les licences dites généralistes ou générales, il s'agit cependant d'un atout considérable pour un étudiant qui souhaiterait mettre sa formation entre parenthèses au terme de son Bac +3. C'est par ailleurs conforme à l'un des axes du « plan licence » lancé à l'échelle nationale il y a cinq ans, visant la professionnalisation des licences générales.

Concernant nos étudiants de Licence en Sciences du Danger, les 22 de la promotion 2011-12 poursuivent leurs études, dont 86% en master en Gestion des Risques, à l'IRIAF.

Pour le département GDR, ce sont 92 «non alternants» et 35 alternants qui d'avril à septembre 2012 ont investi diverses structures de tout secteur d'activité, publiques ou privées, en France métropolitaine ou non (un étudiant à Kourou notamment).



Avec 40 lieux, les Deux-Sèvres reste le lieux d'accueil privilégié des étudiants, La région parisienne fournit quant à elle une trentaine de lieux de stages et d'alternances en 2012

Pour le département SAS, sur les 52 étudiants inscrits, 12 suivaient un cursus en alternance, 4 reprenaient des études en vue d'une nouvelle qualification et 6 effectuaient leur formation dans le cadre d'un échange erasmus.

Géographiquement, nos stagiaires et nos alternants couvrent toujours tout le territoire, avec des «concentrations» plus élevées en région Parisienne (c'est particulièrement vrai pour la filière Management des Risques et des Systèmes d'Information), région Poitou Charentes et Bordeaux / Toulouse.

**L'apprentissage à l'IRAF**

Jusqu'en 2011-2012, les alternants étaient uniquement des contrats de professionnalisation. Pour la rentrée 2012, l'IRIAF a obtenu l'ouverture à l'apprentissage des deux masters du département GDR. Avec un nombre de place offert de 8 à 12, nous accueillons cette année 11 apprentis.

Le stage de troisième année de licence a servi de tremplin pour 8 d'entre eux (dont 4 issus de la L3 sciences du danger) à la signature d'un contrat d'apprentissage en première année de master.

A cette rentrée universitaire 2012, l'IRIAF a, ainsi, continué à diversifier les modalités d'accès à ses formations. L'apprentissage vient compléter les dispositifs